

maxit Group

Fiche technique de sécurité selon 91/155/CEE

Date d'impression : 04.04.2007 revue le : 21.03.2007

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit Cerinol BSP

Numéro de la fiche technique de sécurité: 49PD10112/9

Emploi de la substance / de la préparation Mortier de remplissage

Producteur/fournisseur:

maxit France s.a.s 4 rue de Mulhouse Boîte Postale 27 F-68180 Horbourg-Wihr Téléphone ++33(0)3 89 20 10 80 Télécopie ++33(0)3 89 20 10 92

Renseignements en cas d'urgence :

maxit France s.a.s

Téléphone ++33(0)3 89 20 10 80

2 Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique

Description: Mortier prêt avec du ciment Portland

Composants dangereux :			
CAS: 65997-15-1 EINECS: 266-043-4	ciment Portland, produits chimiques	Xi; R 38-41-43	25 - 50%
CAS: 14808-60-7 EINECS: 238-878-4		Xn; R 48/20	25 - 50%
CAS: 1305-62-0 EINECS: 215-137-3		Xi; R 38-41	10 - 20%

Indications complémentaires :

La préparation présente une faible teneur en chromate au sens des directives techniques sur les substances dangereuses 613 et ne porte de ce fait pas l'identification R 43.

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

3 Identification des dangers

Principaux dangers:



Xn Nocif

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

R 38 Irritant pour la peau.

R 41 Risque de lésions oculaires graves.

R 48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. Le produit réagit aec l'eau de facon fortement alcaline; raison pour laquelle on protégera la peau et les yeux.

(suite page 2)

Page: 1/6



maxit Group

Fiche technique de sécurité selon 91/155/CEE

Page : 2/6

Date d'impression : 04.04.2007 revue le : 21.03.2007

Nom du produit Cerinol BSP

Système de classification :

(suite de la page 1)

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

4 Premiers secours

Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

après contact avec les yeux :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante

en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

après ingestion:

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Aller chercher un médecin et lui présenter cette fiche de données.

Indications destinées au médecin : néant

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement. **Equipement spécial de sécurité :** Use methods suitable to surrounding conditions.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

Les précautions individuelles:

Porter un vêtement personnel de protection

Eviter la formation de poussière

Mesures pour la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Méthodes de nettoyage/récupération : Recueillir par moyen mécanique.

Indications supplémentaires:

Durcit au contact de l'eau 5 à 6 h après et peut être ensuite éliminé sous forme de gravats.

7 Manipulation et stockage

Manipulation:

Précautions à prendre pour la manipulation:

Eviter la formation de poussière.

En cas de formation de poussière, prévoir une aspiration.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine.

Stocker dans un endroit frais.

Indications concernant le stockage commun :

Ne pas stocker avec les aliments.

Ne pas stocker avec des acides.

Autres indications sur les conditions de stockage :

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau

(suite page 3)



Fiche technique de sécurité selon 91/155/CEE

Page : 3/6

Date d'impression : 04.04.2007 revue le : 21.03.2007

Nom du produit Cerinol BSP

Température de stockage recommandée : 5-30°C.

(suite de la page 2)

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

No CAS Désignation de la substance % Type

Valeur Unité

14808-60-7 sable de quartz (SiO2)

VME () 0,1 a mg/m³

a: pour la fraction alvéolaire

1305-62-0 chaux hydratée

VME () 5 mg/m³

Remarques supplémentaires:

La TRGS 900 (Liste Mak) en vigueure a servi de base lors de l'élaboration ou du remaniement de cette fiche technique de sécurité.

Equipement de protection individuel :

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la

nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Après le traitement de ce produit, utiliser une crème revitalisante pour la peau.

Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un

filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable,

utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air

ambiant.

Filtre provisoire:

Filtre P2.

Protection des mains :

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Gants en caoutchouc

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux : Lunettes de protection hermétiques. **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

(suite page 4)

- F



maxit Group

Fiche technique de sécurité selon 91/155/CEE

Page : 4/6

Date d'impression : 04.04.2007 revue le : 21.03.2007

Nom du produit Cerinol BSP

(suite de la page 3)

9 Propriétés physiques et chimiques

Indications générales.

Forme: solide Couleur: gris

Odeur : caractéristique

Changement d'état

Point de fusion :
Point d'ébullition :non déterminé
non déterminéPoint d'inflammation:non applicable

Inflammabilité (solide, gazeux): La substance n'est pas inflammable.

Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Pression de vapeur : Non applicable.

Densité : Non applicable.

Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau à 20°C: 1,5 g/l Zement

valeur du pH à 20°C: > 12,0 (DIN 19261)

In water

Viscosité:

dynamique : Non applicable. **cinématique :** Non applicable.

Teneur en solvants:

Indications complémentaires Aucune.

10 Stabilité et réactivité

Décomposition thermique / Conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Réactions dangereuses

Réagit au contact des métaux légers, en présence d'humidité, en

formant de l'hydrogène.

Produits de décomposition dangereux : Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

Toxicité aiguë:

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Composant Type Valeur Espèce

1305-62-0 chaux hydratée

Oral LD50 7340 mg/kg (rat)

Effet primaire d'iritation :

de la peau : Irrite la peau et les muqueuses.

des yeux: Effet fortement irritant avec risque d'une affection grave des yeux.

Indications toxicologiques complémentaires :

Nocif

(suite page 5)



Fiche technique de sécurité selon 91/155/CEE

Page : 5/6

revue le : 21.03.2007

Nom du produit Cerinol BSP

Date d'impression: 04.04.2007

Irritant

(suite de la page 4)

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

12 Informations écologiques

Indications sur l'élimination (persistance et dégradabilité) :

Autres indications : Le produit est difficilement biodégradable.

Effets écotoxiques :

Remarque:

Le produit renferme des substances qui provoquent de fortes turbidités dans les eaux.

Le produit contient des substances qui provoquent une modification locale du pH et qui ont, par conséquent, un effet nuisible sur les poissons et les bactéries.

Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

13 Considérations relatives à l'élimination

Produit:

Recommandation:

Ce produit durcit 5 à 6 heures après l'adjonction d'eau et peut être ensuite éliminé sous forme de gravats.

Code déchet :

La classification dans un code des déchets selon le catalogue européen des déchets est à faire après accord préalable avec la société responsable pour l'elimination des déchets.

Emballages non nettoyés :

Recommandation:

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Produit de nettoyage recommandé :

Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

Agiter les sacs minutieusement.

14 Informations relatives au transport

Transport par terre ADR/RID et GGVS/GGVE (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :

Classe ADR/RID-GGVS/E (ordonnance sur le

transport de produits dangereux - route et

train):

Transport maritime IMDG/GGVSee ((ordonnance sur le transport de produits dangereux mer) :

Classe IMDG/GGVmer : -

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :

Classe ICAO/IATA:

(suite page 6)



maxıt Group

Fiche technique de sécurité selon 91/155/CEE

301011 3171007000

Nom du produit Cerinol BSP

Date d'impression: 04.04.2007

(suite de la page 5)

revue le : 21.03.2007

Page: 6/6

Indications complémentaires de transport :

Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.

15 Informations réglementaires

Marquage selon les directives CEE :

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux

Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :



Xn Nocif

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :

sable de quartz (SiO2)

ciment Portland, produits chimiques

Phrases R:

- 38 Irritant pour la peau.
- 41 Risque de lésions oculaires graves.

48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

Phrases S:

- 22 Ne pas respirer les poussières.
- 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- 28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à grande eau.
- 37/39 Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.
- 38 En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
- 60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Identification particulière de certaines préparations :

Le produit réagit aec l'eau de facon fortement alcaline; raison pour laquelle on protégera la peau et les yeux.

Prescriptions nationales:

Indications sur les restrictions de travail :

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases R importantes:

- 38 Irritant pour la peau.
- 41 Risque de lésions oculaires graves.
- 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

Service établissant la fiche technique de sécurité: Département sécurité du produit

Contact: Monsieur Gilles Weber, Téléphone: ++33(0)3 89 20 10 93

* Données modifiées par rapport à la version précédente

F٠